

SVV LANDES ENCHERES EURL

Tel. 05.58.90.96.20 - landes-encheres40@orange.fr

MODALITES D'ENLEVEMENT

IMPORTANT :

Aucune remise de lot ne sera effectuée avant le paiement intégral du bordereau d'adjudication. Vous êtes responsable de l'enlèvement de vos objets après la vente et la maison de vente ne peut pas se substituer à un garde meuble.

L'enlèvement ou l'expédition des lots doit être effectué dans un délai de 15 jours une fois l'adjudication prononcée, au-delà des frais de gardiennage de 6€ HT par jour et par objet pourront être facturés à l'acheteur !

1. ENLEVEMENT SUR PLACE



- TOUS LES OBJETS
- SUR RENDEZ-VOUS, contacter l'ETUDE (horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00)
- GRATUIT dans un délai de 15 jours

2. EXPEDITION (A L'INITIATIVE DE L'ACHETEUR)

Ces prestataires enlèvent vos lots dans nos locaux, les emballent et les expédient :

ThePackengers



+33 (0)6.38.93.71.81

hello@thepackengers.com

- Tout type d'objets et meubles

MBE Biarritz



MAIL BOXES ETC.

05.56.96.64.27

mbe011@mbeFrance.fr

- Objets peu encombrants

3. TRANSPORTEUR DE VOTRE CHOIX (A L'INITIATIVE DE L'ACHETEUR)

Transporteurs réguliers de l'ETUDE :

- Transports délicats : mobilier, œuvres fragiles, verrerie, etc...

Art Transport Bernard

25 rue de Gascogne 82600

Verdun-sur-Garonne

05.63.02.66.55

michel.bernard34@wanadoo.fr

Transports Pierre-Jean Boutin

7 résidence Saint-Benoit

84 avenue Henri Mauriat

13100 AIX-EN-PROVENCE

06.80.13.53.86

SARL WILLY – B. TRANSPORT

61 rue de la Gare 59134

BEAUCAMPS-LIGNY

06.12.18.56.96

willytransport@orange.fr



→ Vous pouvez également réaliser votre propre devis de transport sur [uShip.com](http://uship.com), la place de marché des transporteurs : www.uship.com

Comment faire estimer vos frais d'expédition ?

Dès réception de votre bordereau acquéreur, veuillez nous indiquer rapidement le mode d'enlèvement choisi.

Les objets présentés en ventes publiques n'ont pas de dimensions normalisées, ils demandent donc chacun une estimation particulière de leurs frais d'expédition.

La maison de vente prend soin de vos objets

Attention : Au moment où le marteau tombe, l'acheteur devient le propriétaire de l'objet même s'il n'a pas encore réglé son achat ni même pris possession de son lot. Il y a transfert de propriété et par là même transfert des risques. Nous attirons votre attention sur le fait qu'il vous appartient d'assurer vos objets pendant leur transport.

Remarque : Pour certaines spécialités exposées à la casse, la maison de ventes est susceptible de vous demander de signer une décharge de responsabilité.